

# LE SOCIALISTE

## Organe Central du Parti Socialiste de France (U. S. R.)

### ABONNEMENTS :

FRANCE : Trois Mois, 1 fr. 50 ; Six Mois, 3 fr. ; Un An, 6 fr.  
ÉTRANGER : Six Mois, 4 fr. ; Un An, 8 fr.

Le Numéro :  
DIX CENTIMES

### RÉDACTION ET ADMINISTRATION

AU SIÈGE DU CONSEIL CENTRAL  
16, rue de la Corderie, 16. — Paris.

## LE CODE DU TRAVAIL

Il y aura neuf années, le 14 mars prochain, que les députés de notre parti proposaient, pour la première fois, la codification des lois ouvrières. Il semble que cette proposition soit sur le point de partiellement aboutir.

Le Gouvernement vient en effet de déposer les premiers livres d'un projet de Code du travail. La Commission parlementaire du travail a adopté ces cinq livres comprenant 658 articles. Le rapport de M. Charles Benoist sera imprimé dans quelques jours et, paraîtra, il est discuté à bref délai.

Le texte du Gouvernement, accepté par la Commission du travail est la reproduction intégrale de la rédaction préparée par une Commission extra-parlementaire qui travaille depuis plus de trois ans.

Ce projet n'est certes pas semblable à celui déposé par le groupe socialiste révolutionnaire. Se limitant à son mandat, cette commission n'a fait que modifier les textes existants ; certaines améliorations indispensables adoptées par elle et proposées séparément ont même été provisoirement écartées. Notre proposition, au contraire, non seulement codifie les lois en vigueur, mais encore y incorpore l'ensemble des revendications relatives au travail, décidées par la classe ouvrière.

Le projet de Code n'apporte donc aucune des réformes réclamées par nous, il se contente d'établir un cadre plus vaste que le nôtre.

Nous limitons la codification aux textes concernant exclusivement les travailleurs, soit à l'atelier, soit au dehors ; la Commission a cru devoir y ajouter les dispositions de prévoyance et d'assistance, qui sans concerner uniquement les travailleurs, peuvent cependant les intéresser. Ne nous plaignons pas de cette extension, les ouvriers auront malheureusement encore, et trop souvent, besoin de consulter la partie relative à l'assistance.

La proposition de notre parti, dans sa dernière rédaction, comprend les six livres suivants : Contrat de travail. — Réglementation du travail. — Assurances du travail. — Organisations corporatives. — Conseils du travail.

Celle de la Commission extraparlamentaire a une division peu différente : Des conventions relatives au travail. — De la réglementation du travail. — Des groupements professionnels. — De la juridiction ; de la conciliation et de l'arbitrage ; de la représentation professionnelle. — Des assurances ouvrières. — De la prévoyance. — De l'assistance.

Ces deux derniers livres sont encore à l'étude de la Commission qui vient seulement d'adopter le premier titre de la prévoyance : Des sociétés de secours mutuels. Certes, lorsque ce Code sera promulgué, la protection ouvrière n'en sera pas augmentée, puisqu'il n'apporte aucun changement appréciable à la législation existante. Il réalisera cependant deux principaux avantages.

Le premier sera la possibilité pour les travailleurs de mieux connaître toute la législation qui les concerne et par suite d'en exiger l'application, ce qui est presque impossible aujourd'hui, étant donné l'éparpillement des textes dans un nombre considérable de lois, perdus même dans les lois de finances, la difficulté de préciser les abrogations et de démêler les trop fréquentes contradictions.

Le deuxième, et non le moindre, sera la mise en évidence des nombreux vices qui existent dans cette législation.

Tout en codifiant les textes en vigueur, la Commission extraparlamentaire a constitué des cadres pour les lois protectrices qui lui semblaient nécessaires, et notamment pour celles qui se promettent depuis de si longues années de la Chambre au Sénat et du Sénat à la Chambre.

Il nous paraît intéressant d'énumérer les titres sous lesquels la Commission n'a mis aucun texte, parce qu'il n'en existe pas.

Ce sont :  
Du contrat de travail en général. *Un seul article.*

Des règlements d'atelier. *Rien.*  
Des conventions collectives. *Rien.*  
Des conditions du travail dans les marchés de travaux passés par l'Etat, etc. *Des décrets, mais aucune loi.*

De la détermination du salaire en général. *Rien.*

De la participation aux bénéfices. *Rien.*  
Du mode de paiement des salaires. *Rien.*  
Du règlement des malfaçons. *Rien.*  
Repos des femmes en couches. *Rien.*  
Travail des enfants, des femmes et des hommes adultes dans les bureaux, magasins, boutiques. *Rien.*

Travail des hommes adultes dans les travaux souterrains. *Rien.*

Travail dans les chemins de fer. *Des arrêtés, mais aucune loi.*

Repos hebdomadaire des adultes. *Rien.*  
Des coalitions et grèves. *Rien, que les monstrueux articles 414 et 415 du Code pénal.*

Des Bourses de travail. Le décret concernant la Bourse du travail de Paris, mais aucune loi.

De la définition, de la formation et des droits des Sociétés ouvrières de production. *Rien.*

De la représentation professionnelle. Des décrets, mais aucune loi.

De la vieillesse et de l'invalidité en général. (Caisse des retraites pour les travailleurs.) *Rien.*

Assurances relatives à la maladie en général. (Caisse de maladie pour les travailleurs.) *Rien* ou plutôt un article citant les sociétés de secours mutuels.

Dispositions spéciales aux maladies professionnelles. *Rien.*

Assurances contre le chômage. *Rien.*

Dans beaucoup de pays des dispositions protectrices seraient inscrites sous ces titres. Le vote de ceux-ci par les Chambres ne peut-il être la préface de l'insertion dans ce Code de parties importantes extraites de la proposition déposée par le Groupe socialiste révolutionnaire ? Quoi qu'il en soit, lorsque le projet sera devenu la loi, il appartiendra à nos amis d'inviter le Parlement à en améliorer le texte et à en combler les vides. ne permettant pas que les travailleurs français continuent à être moins protégés que ceux des pays voisins.

A. GROUSSIÈRE.

## APRÈS COMME AVANT

Sans prendre plus de souci qu'il ne convenait du conflit intérieur survenu au sein de l'une des organisations contractantes au pacte d'unité, la Commission d'unification, en sa séance du 16 février, a décidé de poursuivre son œuvre et de la mener à bonne fin.

Par cet ordre du jour, dont on trouvera plus loin le libellé, la Commission a manifesté qu'elle n'avait pas à connaître du débat pendant entre le Conseil national du Parti socialiste français et la majorité des députés de ce parti. C'est avec le Parti que les autres parties signataires de la déclaration commune ont traité, non avec un groupe parlementaire. Du moment que le Parti demeurait fidèle à la promesse échangée, il suffisait.

A chacun de faire sa police, dit ou plutôt sous entend l'ordre du jour. Tant que les organisations restent distinctes, nul n'a qualité pour s'immiscer dans leur fonctionnement particulier.

Mais l'ordre du jour spécifie aussitôt, afin qu'on ne s'y puisse méprendre, qu'aucune tentative, aucune manœuvre ne prévaut contre les clauses d'un contrat passé entre des parties désormais obligatoirement liées.

On l'unité se fera sur les bases reconvenues d'un commun accord conformes aux décisions du Congrès d'Amsterdam et depuis sanctionnées et enregistrées par le Bu-

reau international de Bruxelles ou elle ne se fera pas.

Les mauvaises volontés, les manquements à la parole donnée, aux engagements librement consentis, peuvent provoquer une rupture mais ne sauraient modifier les termes d'un pacte sur lequel il n'y a pas à revenir.

Tel est l'esprit de la dernière résolution de la Commission d'unification.

C'est court, c'est net et c'est bon.

LOUIS DUBREUILH.

## L'Unité socialiste

La commission d'unification a, dans sa dernière réunion, adopté l'ordre du jour suivant :

La commission d'unification réunie le 16 février 1905, en présence du conflit survenu au sein d'une des organisations participantes qui aura à le résoudre intérieurement, invite la sous-commission nommée par elle à continuer et à mener à bonne fin dans le plus bref délai possible, la préparation d'une unité qui devra se faire et se fera sur les bases formulées par la déclaration commune des organisations, enregistrée par le Bureau international de Bruxelles et qui constitue la mise en pratique des résolutions du Congrès international d'Amsterdam.

Étaient présents les citoyens Allemane, Bernard, Bracke, Cadenat, Camélinat, Chéradame, Delory, Doulat, Dubreuilh, Gustave Hervé, O. Hervé, Lagardelle, Lauche, Lavaud, Longuel, Orry, Renaudel, Revelin, Vannier, Willm.

Excusés : Briand, Brunellière, Constans, Cordé, Decamp, Jaurès, de Pressensé.

L'ordre du jour a été voté à l'unanimité des membres présents, à l'exception du citoyen Cadenat, qui s'est abstenu, n'ayant pas de mandat de sa fédération.

## Le Socialisme

### A LA CHAMBRE

#### LES FRAUDES ALIMENTAIRES

Tout doucement, devant quelques fidèles, la Chambre poursuit la discussion de la loi sur la repression des fraudes alimentaires. A chaque article, le citoyen Vaillant apporte des amendements tendant à rendre la loi vraiment sérieuse et efficace. Il a proposé des pénalités pour les patrons qui renverraient un ouvrier pour le fait d'avoir refusé de collaborer à une fraude. Cette disposition était d'ailleurs demandée par la Fédération des travailleurs agricoles dont Vaillant s'est fait le porte-parole. En assurant l'indépendance de l'ouvrier vis-à-vis de son patron, elle lui permettait de signaler les fraudes. Mais la commission tient fort à son texte et son rapporteur prodigue une innocente ironie à ceux qui veulent y porter une main sacrilège. Le Gouvernement fait comme la commission et la Chambre repousse tout ce qui peut être intéressant. C'est ainsi qu'a été repoussé l'amendement Vaillant, de même ont été repoussées : Une disposition assimilant les remèd s. liquores et boissons aux matières visées par la loi ; Et un amendement attribuant le produit des amendes encourues aux communes qui auraient organisé une police municipale alimentaire.

#### LE BUDGET

Travaux publics. — Bouver, au nom du groupe, a présenté et défendu un projet de résolution invitant le ministre à ne plus homologuer de tarif de transport des houilles qui ne donneraient pas satisfaction à toutes les contrées minières et industrielles et à négocier une réduction de 12 0/0 sur le tarif en vigueur dans le centre.

Ce projet a été adopté.

Sur le même budget, Coutant a questionné le Gouvernement au sujet de l'application des décisions de la chambre par la Compagnie d'Orléans (quart de place pour les parents de soldats, augmentation du nombre des trains de banlieue).

Dejeante a réclamé la suppression ou au moins l'éclairage des voitures impériales demandé au ministre de faire appliquer aux employés du métropolitain la circulaire relative au personnel des travaux de l'Etat.

Sur toutes ces questions, M. Gauthier a promis satisfaction.

#### DÉPÔT D'INTERPELLATION

A la séance du 16 février, les citoyens Sembat et Thivrier ont déposé une demande d'interpellation sur « l'attitude de la garde des sceaux en présence de l'annulation pratique de la juridiction prud'homale. »

ALBERT TANGER.

## Le Manifeste du Parti socialiste

Le manifeste au prolétariat proposé par les organisations socialistes au meeting du Tivoli Vanx-Hall, et qui a été adopté samedi et dimanche dans vingt et un meetings tenus dans toute la France, vient d'être tiré en affiches double colombier. Ces affiches, non timbrées sont mises à la disposition des groupements socialistes, qui sont instamment priés d'en assurer l'affichage dans toutes les communes, au prix suivant :

Le 100, 6 fr ; les 50, 3 fr. 50.  
Adresser toutes les demandes au citoyen Albert Orry, 43, rue de Saintonge, en joignant au montant le prix du port en mandat-poste.

## Pour la lutte révolutionnaire en Russie

### Quatrième liste.

Collecte faite à Nîmes entre les citoyens Eva Mazert, Louis Mazert et les citoyens Louis Mazert, Camille Silvestre et Louis Soulas. . . . .	3 »
Un groupe de syndiqués de Pauillac (Gironde), transmis par le citoyen Jean Aurion. . . . .	6 »
Caritas Aubry. . . . .	2 »
Section de l'Isle-Aham (P. S. D. F.). . . . .	2 »
Collecte faite à la Section de l'Isle-Aham. Conseil fédéral de Seine-et-Oise (P. S. D. F.). . . . .	3 80
Chambre syndicale des ouvriers mineurs et similiaires de Montceau-les-Mines, transmis par le citoyen Ph. Rocher, secrétaire. . . . .	10 »
Section de Neuilly (P. S. D. F.) : Major, 1 fr.; Sabassé, 0,30; L. Bernard, 1 fr.; Laumont, 0,50; Gaudou, 0,50; Gueulenpante, 0,50; A. Ponce, 0,50; Vive la Révolution, 1 fr.; Bataill, 1 fr.; Dumondel, 0,50; Maillon, 0,50; Henri Robert, 0,50; Confalonieri, 1 fr.; Noël Creverin, 0,50; Chamberlain, 0,50; Ch. Trochet, 0,50; G. Dominici, 1 fr.; total. . . . .	11 30
Collecte à la Section des Originaires de la Corrèze, transmis par le citoyen Malaurin. . . . .	5 »
Liste n°1 remise par le citoyen Schreyer: L. B., 1 fr.; Truck, 1 fr.; X, 0,50; Sachs, 0,50, deux socialistes arabes, 2 fr.; un anonyme, 2 fr., L. L., 1 fr.; deux tailleurs socialistes, 2 fr.; Haunah Schreyer, 0,25; total. . . . .	10 25
Collecte faite à l'issue du meeting du 19 janvier, à Montceau-les-Mines et remis au citoyen Dubreuilh. . . . .	75 50
Collecte faite et transmise par le citoyen Pierre Mullery. . . . .	11 »
Total. . . . .	144 85
Total des listes précédentes. . . . .	501 85
Total général. . . . .	646 50

Envoyer les souscriptions au secrétaire du Conseil central, le citoyen Louis Dubreuilh, 16, rue de la Corderie, Paris.

## La Séparation pour de bon

Puisqu'on va, paraît-il, mettre en discussion un jour ou l'autre le fameux projet dit de « séparation des Eglises et de l'Etat », il va falloir plus que jamais en faire le thème des discussions dans la presse et dans les réunions du parti.

Ce à quoi les socialistes doivent tendre de tous leurs efforts, c'est que la mesure qui sera prise — si l'on en prend une, comme cela commence à devenir probable — ne soit pas trop illusoire, qu'elle ressemble le plus possible à une véritable séparation des Eglises et de l'Etat.

« Ressemblance », car la réelle séparation des Eglises et de l'Etat suppose un tel bouleversement dans les relations de propriété, un coup de pied si violent au Code civil, qu'on ne peut l'attendre de la société bourgeoise à l'état normal.

Supprimât-on en fait — et non pas seulement en paroles — le budget des cultes, proclamât-on l'Etat ignorant de toute espèce de « séparation » telle qu'elle doit être : celle-ci ne va pas sans « le retour à la nation » des biens du clergé et des associations, sans leur « confiscation », sans le commencement, par conséquent, de l'expropriation, pour cause d'utilité collective, de la classe parasite, exploiteuse et propriétaire.

De là à ce que proposent les radicaux les plus « avancés », il y a loin.

Mais du moins, puisqu'ils tiennent à baptiser « séparation » ce qui est tout au plus un relâchement de liaison, a-t-on le droit de leur demander de ne pas se moquer du monde. Sous prétexte de supprimer le budget des cultes, le rétablir en grande partie sous forme de pensions à distribuer; sous prétexte de l'abolition du Concordat, prendre au nom de l'Etat des engagements éternels comme en ce qui concerne « les biens des menses, fabriques, consistoires, etc. », comme le font les diverses propositions actuellement étudiées en commission à la chambre, c'est absolument poursuivre à l'aveugle, sous une autre forme, ce que Bonaparte a poursuivi par le Concordat : la création d'un clergé gouvernemental.

Le devoir des socialistes est, d'autre part, d'empêcher que ce qui se fera n'augmente, au lieu de la réduire, la puissance cléricalle, que celle-ci n'ait, plus qu'auparavant, la main-mise sur la faim ou la misère ouvrière.

Or, c'est le résultat que nemanqueraient pas d'avoir, s'ils étaient votés tels quels, les projets Briand, Combes, Bienvenu-Martin, ou similaires. Plus de connaissance de la matière, avec plus de conscience de la matière, plus de modération dans la forme que le citoyen Georges Dazet, dans la brochure qu'il vient de publier à ce sujet (1).

On peut dire qu'après sa dissection impitoyable, il ne reste rien ni du projet Combes, ni du projet Briand. Quant à celui du ministre actuel, il n'existe pas encore au moment où la brochure fut écrite. Mais, n'étant qu'un succédané du projet Combes, tout ce qui est dit des autres s'applique, à plus forte raison, à lui.

Ce qui fait la supériorité de la critique de Georges Dazet, c'est que, comme il convient à un socialiste, il considère les effets d'une loi sur le régime des cultes dans la société actuelle avec la structure économique et non comme si elle devait fonctionner dans je ne sais quel milieu idéal.

Avant tout, la loi nouvelle a la prétention de respecter « la liberté de conscience ». Mais sera-ce seulement celle des catholiques, des protestants, des juifs, celle des dévots ? La « liberté » ne doit-elle pas être aussi bien assurée aux libres-penseurs. Or, raisonnons :

Et d'abord, la liberté de tous. Le droit de croire implique celui de ne pas croire ; le droit de pratiquer, celui de ne pas pratiquer. Avec la législation Briand-Combes, que deviendrait dans l'état économique de la société actuelle la liberté des non croyants ? La question est d'importance et vaut qu'on voie la chose de près.

Au village, c'est le grand propriétaire, c'est le châtelain qui prend l'initiative de créer l'association cultuelle ; il tient à sa discrétion tout un peuple de domestiques, de journaliers agricoles, métayers et fermiers eux-mêmes, se sentent et sont sous sa dépendance. A la ville, le noyau de l'association est formé par les gros industriels qui emploient, ou pour parler leur langage, qui font vivre des centaines, parfois des milliers d'ouvriers ; les gros négociants qui ont à leurs ordres une armée d'employés ; les banquiers qui, accordant ou refusant à leur gré les bienfaits de l'escompte, ont à leur merci tout le petit commerce. Les listes d'adhésion circulent, apportées aux champs par les châtelains. Que Jacques Bonhomme s'avise de refuser sa signature et son obole, son compte est bon : plus de travail pour l'ouvrier, plus de champs pour le colon ! En ville, il ferait beau voir que les travailleurs de l'usine, que les employés des grands magasins, fussent de suivre l'exemple du patron, que les braves gens ou petit négociants se déçoient eux-mêmes comme meurtrent-ils ! Renvois, de l'atelier colérés des pretexes les plus divers, mises à l'index et boycotages ne se feraient pas attendre. — C'est, dira-t-on, calamiteux les dirigeants que de leur prêter par avance de pareils desseins. —

(1) La République et les Eglises. — Étude sur la Séparation des Eglises et de l'Etat, par Georges DAZET. — Brochure de 120 pages. — En vente à la Bibliothèque du Parti.







# BIBLIOTHÈQUE DU PARTI

16, RUE DE LA CORDERIE, 16 (PARIS-3<sup>e</sup>)

Adresser les commandes et mandats au citoyen Lucien ROLAND, administrateur-délégué.

## BROCHURES à 10 cent. (15 cent. franco.)

Leur Congrès à la salle Wagram, documents publiés par BRACKÉ (64 pages).  
Chansons populaires, par J.-B. CLEMENT.  
L'organisation socialiste, par LOUIS DUBREUILH. — I. Le Comité.  
De Jany à Bordeaux. — Unité inter-fédérale et Unité révolutionnaire, par L. DUBREUILH.  
La Mine et les Mineurs, par Henri GRESQUIÈRE. Préface de G. DELORY.  
Le Collectivisme, conférence faite à Bruxelles, par Jules GUESDE.  
Problème et solution, par J. GUESDE.  
Lois protectrices du travail, par J. GUESDE.  
Le Programme agricole du Parti Ouvrier, commenté par PAUL LAFARGUE.  
Le Socialisme ministériel, par SORGUE.  
L'Assurance sociale, par Ed. VAILLANT.  
Les Deux Méthodes, conférence par Jean JAURÈS et Jules GUESDE.  
Les Travailleurs des chemins de fer, par un CHEMINOT.  
Le Programme municipal du P. S. de F., commenté, par BRACKÉ, DELORY et LANDRIN.  
La législation ouvrière et l'hygiène, par Edouard VAILLANT.

## BROCHURES à 15 cent. (20 cent. franco.)

Les candidatures de classe en 1902, de l'Unité socialiste révolutionnaire.

## BROCHURES à 20 cent. (30 cent. franco.)

La Question de la Femme, par P. LAFARGUE.  
Socialisme utopique et socialisme scientifique, par Frédéric ENGELS.  
Le Collectivisme au Collège de France, par Jules GUESDE.  
Le programme du Parti Ouvrier, ses consi-

dérants et ses articles, expliqués et commentés par Jules GUESDE et Paul LAFARGUE.

Socialisme et services publics, par Jules GUESDE.  
Idéalisme et Matérialisme dans la conception de l'histoire, conférence JAURÈS-LAFARGUE.  
Manifeste du parti communiste, par KARL MARX et FR. ENGELS. Traduction de LAURA LAFARGUE.  
Socialisme de gouvernement et socialisme révolutionnaire, par CHARLES RAPPOPORT. Préface d'Edouard VAILLANT (72 p.).  
Suppression de l'armée permanente et des conseils de guerre, par Edouard VAILLANT.  
Congrès nationaux du P. O. F. : Paris 1893. — Paris 1897. — Roubaix 1901.  
Chaque 20 centimes.

## BROCHURES à 25 cent. (35 cent. franco.)

Double réponse à M. de Mun et Deschanel, par Jules GUESDE.  
Matérialisme scientifique, par C. NOVEL.  
Le Congrès de Comenry, compte rendu complet.  
Le Congrès de Reims, compte rendu complet.  
Onze ans d'histoire socialiste (1889-1900)

## BROCHURES à 30 cent. (40 cent. franco.)

Entretiens socialistes, par Lucien DESLIÈRES (128 pages).  
La Légende de Victor Hugo, par PAUL LAFARGUE.  
A propos d'Unité, lettre sur le programme de Gotha, par KARL MARX.  
Trois années de participation socialiste, par CH. VÈRECQUE.

## BROCHURES ET VOLUMES DE PRIX DIVERS

A 50 cent. (60 cent. franco.)  
Salaires, Prix et Profits, par KARL MARX.

Notions élémentaires d'économie marxiste, par H. NIVET.

Quintessence du socialisme, par SCHAEFFELÉ.  
Louis Blanc, par I. TCHERNOFF.  
Proudhon, par H.-BERT BOUGIN.

A 75 cent. franco.

Politique et Syndicats, par KARL KAUSKY, traduction de C. POLACK.  
Fini! par POLIVANOFF.  
Les lois ouvrières, par P. LOUIS.

A 1 fr. (1 fr. 20 franco)

Souvenirs, par W. LIEBKNECHT.  
Les Congrès ouvriers et socialistes, par Léon B. LUM.

L'avenir socialiste des Syndicats, G. SOREL.  
L'armée aux grèves, par le lieutenant Z...  
Le socialisme socialiste, par CH. FOURIER.

A 1 fr. 50 (port compris).

Quatre pamphlets : par PAUL LAFARGUE.  
Les Trusts américains, par PAUL LAFARGUE.

A 1 fr. 50 (1 fr. 80 franco.)

Manuel du conseiller municipal, par DREYFUS.

A 2 francs :

La République et les Églises, par G. DAZET.  
Robert Owen, par Ed. DOLLÉANS.  
Quatre ans de lutte de classe à la Chambre (1893-1898) par Jules GUESDE. Deux volumes, chacun à 2 francs (au lieu de 3) pour les membres du Parti. Port : 35 centimes.  
La lutte des classes en France en 1789, par KARL KAUSKY. Port : 25 centimes.  
La Commune de Paris, par KARL MARX. Port : 20 centimes.  
Essai sur l'Église et l'État, par G. SOREL. Port en plus : 20 cent. mes.

Histoire de France, par HERVÉ. Port : 45 c.

A 2 fr. 50 (2 fr. 90 franco.)

Religion, philosophie, socialisme, par FR. ENGELS. Trad. de Paul et Laura LAFARGUE.  
Partoutisme et socialisme, par KARL KAUSKY.  
Révolution et contre-révolution, par KARL MARX, traduction de Laura LAFARGUE.  
Le socialisme au jour le jour, par Jules GUESDE (510 pages.)  
État, Politique et Morale de classe, par Jules GUESDE (500 pages.)  
Les syndicats ouvriers en Allemagne, par A. MORIZET.

A 3 franc. (3 fr 50 franco.)

La Débâcle russe, par Hugo HANZ.  
Enquête sur la question sociale, par J. HURET.  
La Commune, par P. et V. MARGUERITE.  
Misère de la Philosophie, réponse à la Philosophie de la Misère de M. Proudhon, par KARL MARX.  
La Possession communale du sol, par TCHERNICHEW-SKY.  
La Philosophie de l'histoire, par C. RAPPOPORT.  
Critique de l'économie politique, par K. MARX.  
La lutte des classes en France. Le 18 Brumaire, par KARL MARX.  
Origine de la famille, de la propriété privée et de l'État, par Frédéric ENGELS.  
Origine et évolution de la propriété, par PAUL LAFARGUE.  
Discours et Pamphlets, par Ferd. LASSALLE.  
La guerre économique, par PAUL-LOUIS.  
Histoire du socialisme en France, par PAUL-LOUIS.  
Les Étapes du socialisme, par Paul Louis.  
La représentation proportionnelle et les partis politiques, par P. G. LA CHESNAIS.

Histoire de la Commune. par LISSAGARAY.

La Religion, par L. FEUERBACH.  
L'Essence du christianisme, par L. FEUERBACH.  
Le marxisme, par KARL KAUSKY.  
Principes socialistes, par G. DEVILLE.  
Le Capital de K. Marx, par G. DEVILLE.  
Essai sur la conception matérialiste de l'histoire, par LABRIOLA.  
La ruine du monde antique, par G. SOREL.  
L'Enfermés, par G. GEFPROY.  
Autour d'une vie (mémoires), par KROPOTKINE.  
Congrès socialiste, tenu salle Wagram.  
Par Urbain GOHIER  
L'Armée contre la Nation.  
Les Prétoriens et la Congrégation.  
A bas la caserne!  
Le Peuple du XX<sup>e</sup> siècle.

A 3 fr. 50 (4 fr. 10 franco.)

Application du collectivisme, par DESLIÈRES.

A 4 francs, franco :

La politique agricole du Parti socialiste, par KARL KAUSKY.  
Socialisme et science positive, par E. FERRI.

A 5 francs (5 fr. 60 franco.)

La Femme dans le passé, le présent et l'avenir, par AUG. BEBEL.

A 7 francs (7 fr. 60 franco.)

La Question agricole, par KARL KAUSKY.  
L'Ouvrier devant l'État, par PAUL-LOUIS.

On lira au prix de gros à partir de 25 brochures de chaque sorte.  
La Bibliothèque peut fournir aux militants, et aux meilleurs prix, les ouvrages de Renan, de Jules Vallès, les romans de Zoia, d'Anatole France, etc...

## LES JOURNAUX DU PARTI

Hédomadaires.  
Le Socialiste, organe central du Parti socialiste de France (Unité socialiste révolutionnaire) : 7, rue Rodier, Paris.  
L'Action socialiste, 13, quai de Bosc, Ce (HÉRAULT).  
Le Combat, boulevard des Cordeliers, Montyon (ALLIER).  
Le Combat social : 4, rue Grizot, Nîmes (GARD).  
La Défense des Travailleurs : 20, rue Charpeaux, Troyes (AUBE).  
L'Emancipation : 1, rue du Cygne, Saint-Denis (SEINE).  
L'Emancipation, 11, place d'Armes, Valenciennes (NORD).  
L'Équité : Saint-Eloy-lès-Mines (PUY-DE-DÔME).  
Le Peuple socialiste du Midi : 29, boulevard Strasbourg, Toulouse (H. G. GARONNE).  
Le Socialiste de la Gironde : 4, rue Crocquet, Bordeaux (GIRONDE).  
Le Socialiste des Alpes : 40, rue Carnot, Gap (HAUTES-ALPES).  
Le Socialiste des Landes : 11, quai des Quatre-vingt, Bordeaux (GIRONDE).  
Le Socialiste des Pyrénées-Orientales : 6, rue des Augustins, Perpignan (PYRÉNÉES-ORIENTALES).  
Le Socialiste de la Haute-Vienne : 24, rue Mauveville, Limoges (HTE-VIENNE).

Le Travailleur de l'Oise : Breteuil (OISE).

Bi-hédomadaires.

Le Socialiste de l'Ouest : Niort (DEUX SÈVRES).  
Le Tocain populaire du Centre : 38, rue Bourbonnoux, Bourges (CHER).  
Le Travailleur : 147, rue d'Arras, Lille (NORD).

Quotidien.

Le Droit du Peuple : 7, rue de la Fédération, Grenoble (ISÈRE).

Mensuel.

Bulletin des Coopératives de la région du Nord, 147, rue d'Arras, Lille (NORD).  
L'Écho des Travailleurs : Boulogne-sur-Mer (PAS-DE-CALAIS).

FÉDÉRATIONS

Fédération de l'Ain : secrétaire, E. NOBLET, 28, rue Charles-Robin, Bourg.  
de l'Allier : secrétaire, BOUCHAUD, Bezenet.  
des Alpes : secrétaire, B. ETIENNE, aux Sièges, près Digne.  
de l'Arrière : secrétaire, A. LEFORT, publiciste, Saint-Girons.

Fédération de l'Aube : secr., E. CLEVY 20, rue Champaux, Troyes.

de l'Aude : secr., R. ROUGÉ, traversée d. Marronniers, Limoux.  
de l'Aveyron : secr., V. MAZARS, Decazeville.  
des B.-du-Rhône : secr., SIXTE-QUEMIN, 6, rue du Collège, Ales.  
de Cher : secrétaire, H. LAUDIER, 38, rue Bourbonnoux, Bourges.  
de la Corrèze : secr., E. CHAMBAS, 97, avenue Victor-Hugo, Tulle.  
de la Creuse : secrétaire, V. COPPE, route de Courthé, Guéret.  
de la Dordogne : secr., Paul FAURE, Chaulnes, par Grignols.  
de Drôme et Ardèche : secrétaire, E. GERIN, 21, montée Jacquemart, Romans, Dôme.  
du Doubs : secrétaire, H. FERRIN, 37, rue Bailant, Besançon.  
du Gard : secrétaire, MAZOTER, 6, rue Bouteville, Alais.  
de la Haute-Garonne : secr., J. RIEUX, 3, rue du Printemps, Toulouse.  
de l'Hérault : secr. G. SAUVAN, 16, rue Dom-Vaise, Montpellier.  
de la Gironde : secr., M. CACHIN, 47, rue Judaïque, Bordeaux.  
de l'Indre : secr., Paul BLOND, 13, rue du Puits-à-Coigne, Issoudun.

Fédération d'Indre-et-Loire : secr., GUILLOT, 24, rue Bretonneau, Tours.

de l'Isère : secr., Dr GREFFIER, 7, boulevard Edouard Rey, Grenoble.  
de la Loire : secrétaire, F. FAURE, 15, rue des Gris, Saint-Etienne.  
du Loiret : secr., Dr LEITEISEN à Beaumont-du Gâtinais.  
de Lorraine : secr., H. FOMBARON, 1 bis, rue Hoche, Nancy.  
du Lot : secrétaire, F. ANTRAYGUES, rue Clermont, Figeac.  
de Lot-et-Garonne : secr., TH. MAUVE, 27, rue de Belfort, Agen.  
de la Lozère : secrétaire, Albert RODIER, les Mages, Gard.  
de la Marne : secrétaire, A. RICHARD, Epernay.  
de la Haute-Marne : s., Aug. LACOSTE, 6, cour du Billard, Chaumont.  
du Nord : secrétaire, G. DELORY, 266, rue Pierre Legendre, Lille.  
de l'Oise : secrétaire, A. TROUVAIN, Hermes.  
du Pas-de-Calais : secr., Ovide GOUDOMETZ, 43, r. Basse, Lens.  
du Puy-de-Dôme : secr., BALLADIER, rue Saint-Eloi-lès-Mines.  
des Basses-Pyrénées : secr., BRASQUET, 5, r. de l'Océan, Biarritz.

Fédération des Pyrénées-Orientales : secrétaire, J. MANALT, 6, rue des Augustins, Perpignan.

du Haut-Rhin : secr., G. DREYFUS, 49, avenue du Lycée, Belfort.  
du Rhône : secr., GUILBAUDON, 31, rue Sébastein, Gryphe, Lyon.  
de Saône-et-Loire : secr., L. JOURNOU, 9, rue St-Georges, Chalon-sur-Saône.  
de la Seine : secrétaire, A. TANGER, 28, rue Etienne-Doleat, Paris.  
de Seine-et-Marne : secr., G. PERRIN, 54, avenue Thiers, Melun.  
de Seine-et-Oise : secr., THULOUP, 11, rue Eugène-Sue, Paris.  
des Deux-Sèvres et Vendée : secrétaire, H. DE LA PORTE, à Lens, près Niort.  
du Var : secrétaire, Marius THOUÉ, La Seyne.  
de Vaucluse : secr., A. H. DUMAS, 11, rue Philonarde, Avignon.  
de la Haute-Vienne : secrétaire, Jean PARVY, 17, chemin de Beaupuy, Limoges.  
de l'Yonne : secr., A. CHABIN, Maupas, par Villeneuve-l'Archevêque.  
de la Martinique : secr., J. BLAISE, Fort-de-France.

Pour 75 centimes  
LA BIBLIOTHÈQUE DU PARTI SOCIALISTE DE FRANCE envoie franco à domicile :  
1. Assurance sociale, par Edouard VAILLANT.  
2. Des lois protectrices du travail, par Jules GUESDE.  
3. L'organisation socialiste. — I. Le Comité, par LOUIS DUBREUILH.  
4. Socialisme ministériel, par SORGUE.  
5. Le Collectivisme, par Jules GUESDE.  
6. Le programme agricole du Parti ouvrier, commenté par PAUL LAFARGUE.  
7. Les Deux Méthodes, conférence contradictoire par Jean JAURÈS et Jules GUESDE.  
8. L'Internationale, paroles et musique.

Pour 1 fr. 50  
1. Assurance sociale, par Edouard VAILLANT.  
2. Des lois protectrices du travail, par Jules GUESDE.

Pour 5 fr. 50 (en mandat-poste).  
On reçoit, livrable en gare, la collection de  
**TOUTES LES BROCHURES DU PARTI**  
de 10 à 50 centimes.  
Soit une Bibliothèque d'éducation socialiste toute faite.  
Pour recevoir le colis à domicile, ajouter 25 centimes.

**TROIS ANNÉES DE PARTICIPATION SOCIALISTE A UN GOUVERNEMENT BOURGEOIS**  
par Charles VÈRECQUE  
Prix : 0 fr. 30. — Par la poste, 0 fr. 40

## LA RELIGION

L'ESSENCE DU CHRISTIANISME  
PAR L. FEUERBACH  
Chaque volume : 3 fr. 50 franco.

Edouard VAILLANT  
SUPPRESSION DE L'ARMÉE PERMANENTE ET DES CONSEILS DE GUERRE  
Brochure de 64 pages.  
Prix : 20 cent. — Franco par la poste : 30 cent.  
8 fr. les 50 exemplaires franco.  
15 fr. les 100 — franco.

## AU CONGRÈS D'AMSTERDAM

DISCOURS DE Jules GUESDE, Aug. BEBEL, Edouard VAILLANT  
avec le texte de la  
**Résolution d'Amsterdam**  
Prix : 10 cent. (franco par la poste 15 c.)  
Les 50 ex. : 2 fr. 50 (franco en gare, 3 fr. 10)  
Les 100 ex. : 5 fr. (franco en gare, 5 fr. 50)  
**LE COQUELICOT RÉVOLUTIONNAIRE**  
Les coquelicots sont en vente au siège de la Bibliothèque du Parti, 16, rue de la Corderie, Paris, au prix de 2 fr. 50 le cent (franco par la poste, 3 francs).  
Les frais d'envoi rendent impossible à l'administration d'expédier en province par quantité moindre de cinquante.

**CAMARADES, CHANTEZ**  
dans toutes les fêtes et concerts  
Les chansons socialistes que vous trouverez à la Bibliothèque du Parti au prix de 2 fr. 50 le cent franco à domicile.  
**L'INTERNATIONALE**  
Paroles et Musique  
**L'INSURGÉ**  
Paroles et Musique  
**LA COMPLAINTE DU PROLÉTAIRE**  
Paroles et Musique  
**LA CARMAGNOLE**  
Paroles et Musique  
**LA MARCHÉ DU PREMIER MAI**  
Paroles et Musique

**LA QUESTION DE LA FEMME**  
PAR PAUL LAFARGUE  
Prix : 20 cent. — Franco par la poste : 0.30 c.  
15 francs le cent franco.

chemin de fer de l'OUEST  
Paris à Londres via Rouen, Dieppe et Newhaven par la gare Saint-Lazare. — Services rapides de jour et de nuit tous les jours (dimanches et fêtes compris) et toute l'année. Trajet de jour en 8 h. 1/2 (1<sup>re</sup> et 2<sup>es</sup> classes seulement). — Grande économie. Billets simples, valables pendant 7 jours : 1<sup>re</sup> classe, 48 fr. 25 ; 2<sup>e</sup> classe, 35 fr. ; 3<sup>e</sup> classe, 23 fr. 25. — Billets d'aller et retour valables pendant un mois : 1<sup>re</sup> classe, 82 fr. 75 ; 2<sup>e</sup> classe, 58 fr. 75 ; 3<sup>e</sup> classe, 41 fr. 50. — Départs de Paris Saint-Lazare, 10 h. 20 matin, 9 h. 30 soir ; arrivées à Londres : London Bridge, 7 h. soir, 7 h. 30 matin ; Victoria, 7 h. soir, 7 h. 30 matin. — Départs de Londres : London-Bridge, 10 h. matin, 9 h. 10 soir ; Victoria, 10 h. matin, 9 h. 10 soir ; arrivées à Paris Saint-Lazare, 6 h. 40 soir, 7 h. 50 matin. — Les trains du service de jour entre Paris et Dieppe et vice-versa

comportent des voitures de 1<sup>re</sup> classe et de 2<sup>e</sup> classe à couloir avec w. c. et toilette ainsi qu'un wagon-restaurant; ceux du service de nuit comportent des voitures à couloir des trois classes avec w. c. et toilette. La voiture de 1<sup>re</sup> classe à couloir des trains de nuit comporte des compartiments à couchettes (supplément 5 fr. par place). Les couchettes peuvent être retenues à l'avance aux gares de Paris et de Dieppe moyennant une surtaxe de 1 fr. par couchette. — La Compagnie de l'Ouest envoie franco, sur demande affranchie, un bulletin spécial du service de Paris à Londres.

**VIENT DE PARAÎTRE :**  
Petites Conférences éducatives SUR LE SOCIALISME  
Par le Docteur GRESSIER.  
Prix 25 centimes. (Port : 10 centimes en sus.)  
Demander dans tous les bureaux de tabac  
LE PAPIER DES 3/8  
Le meilleur. — Le plus économique.

**ATTENTION!**  
FANFARES ET HARMONIES  
**L'Internationale**  
34 cartons pour fanfare  
42 cartons pour harmonie  
est en vente à la Bibliothèque du P. S. de F.  
Trois francs franco.  
**EUGÈNE POTTIER**  
Magnifique gravure rappelant l'Internationale  
ŒUVRE DE L'ARTISTE Georges LEVADE  
L'exemplaire, tiré sur papier vélin (dimensions : 66 x 46 centimètres)  
50 centimes  
Par la poste (port et emballage compris)  
80 centimes.